

Rapport N° 88/2018

Soutien à la presse locale

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions d'espaces publicitaires et promotionnels

Nyon, le 15 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 7 mars en présence de Madame Jaccoud Jessica et Messieurs, Buchs Partick, De Pinho Helder, Delley Stéphane, Glasson Philippe, Vuille Jean-Pierre, Wahlen Pierre et Saugy David (président et rapporteur).

La Municipalité était représentée par Monsieur Daniel Rossellat, Syndic et Madame Laure Piaget, déléguée à la communication. Qu'ils soient ici remerciés pour les réponses et les informations fournies à la commission.

Information de la Municipalité

La Municipalité, sensible au maintien des médias locaux, a pris la décision d'entrer en matière lorsqu'elle a été approchée par les dirigeants du journal local. Elle nous a précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une subvention mais d'un renforcement du partenariat commercial entre la Ville et le Media régional. Elle est consciente des problématiques auxquelles les médias papier sont soumis actuellement. Les autorités sont positives sur la pérennité du journal à travers les mesures prises et à prendre par sa direction. Elle précise que pour elle il s'agit bien de soutenir du contenu rédactionnel local et régional avant de simplement soutenir la distribution d'un journal papier

La commission a examiné le Préavis sous différents angles :

Mesures prises par le Journal

Lors de l'élaboration du projet, la Municipalité a été informée des mesures prises par la rédaction du journal et des axes de travail visant à redresser la barre. La réduction du personnel après négociations a été la première économie annoncée, au-delà des économies, la rédaction a entrepris une réflexion sur l'avenir du journal, tant sur sa formule que sur ces canaux de distribution. La Municipalité a pris note de ces informations, sans vouloir influencer de quelque manière que ce soit la gestion de l'entreprise.

Utilisation des espaces

La commission a souhaité connaître le projet de la Municipalité quant à l'utilisation des espaces de publication acquis dans le cadre du préavis. En grande partie elle veut informer la population, sur des manifestations, sur l'accès au service public, les horaires d'ouverture des installations communales. Pour le volet politique, ces espaces seront utilisés pour informer la population sur les projets acceptés par le Conseil. La Municipalité ne va pas utiliser ce canal pour faire la promotion de ces projets, elle continuera à le faire lors du point presse mensuel. Il s'agit aussi d'acheter des photos ou d'autre contenus multimédias pour une utilisation par la commune.

Situation globale de la communication municipale

Il a été évoqué, de remplacer le « tout ménage » municipal par l'utilisation des espaces acquis dans le cadre de ce préavis, la Municipalité a écarté, pour le moment, cette éventualité, en effet le public touché par ces deux canaux de distribution est, selon elle, différent, de plus elle prévoit une phase de tests sur ce partenariat avec le journal. La Municipalité ne rejette toutefois pas l'idée d'adapter ses modes de communication dans les années à venir.

Implication de la Région dans le dossier

Des contacts ont été pris avec les acteurs régionaux et des communes avoisinantes par la rédaction de La Côte. Cette proactivité démontre leur volonté de trouver des solutions et d'évoluer vers d'autres paradigmes pour perdurer. Pour la commission c'est bien aux médias de rechercher des solutions et non de se laisser subventionner par la collectivité. Il s'agit aussi de préserver la totale indépendance de la presse.

Conclusion :

La commission persuadée de l'utilité des médias locaux, qui relaient une information près du citoyen, tant sur des sujets sportifs, culturels que politiques, ayant pris note qu'il ne s'agit pas d'un sauvetage, mais d'un signe fort de notre part, entendu que des mesures sont et vont être prises pour pérenniser la diffusion d'informations. Et convaincue que notre conseil doit monter sa volonté politique pour des médias locaux en soutenant ce préavis, et vous recommander donc de l'accepter.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 88/2018 « Soutien aux médias locaux - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions d'espaces promotionnels »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 en vue du développement de partenariats avec les médias locaux et l'acquisition d'espaces publicitaires et promotionnels ;
2. de prendre acte que la Municipalité évaluera ces actions avant d'inscrire pour les exercices 2019 et 2020 ce montant de CHF 120'000.- en augmentation du compte N°110.3171.00 – Frais information, promotion.

La Commission :

Jaccoud Jessica
Buchs Partick
De Pinho Helder
Delley Stéphane
Glasson Philippe
Vuille Jean-Pierre
Wahlen Pierre
Saugy David (président et rapporteur).